

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 186- Nov 2013

L'in**FO**44



CAP Locale du 8 novembre 2013

## Liste d'aptitude de C en B

### Motion liminaire



Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter des inscriptions sur la liste d'aptitude de C en B pour la Loire-Atlantique.

A **FO**, nous sommes favorables à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B. Notre ligne directrice est claire à ce sujet. Nous pensons en effet que c'est un moyen de promotion ouvert à ceux qui n'ont pas l'opportunité de préparer concours ou examen professionnel dans de bonnes conditions ... et malheureusement cela concerne souvent des collègues en situation personnelle précaire. Pour autant, quand ils sont sur leur lieu de travail, cela ne les empêche aucunement d'être d'excellents rouages de la *machine* Finances Publiques.

Par contre, nous constatons qu'il devient de plus en plus difficile d'être au clair pour travailler sereinement à l'examen des dossiers. D'abord parce que comme l'an dernier, le plan de qualification n'est pas connu. Encore une fois, nous allons avancer à l'aveuglette. Il ne faudrait pas que cela devienne notre mode de fonctionnement. Pourquoi ne pas attendre sa diffusion avant de fixer des dates butoir ... si loin d'ailleurs de l'affectation des agents ?

La direction générale a-t-elle si peu de considération pour ses services RH qui travaillent toujours et encore dans l'urgence ? Et pour les élus qui travaillent eux aussi dans des conditions délicates.

Une CAP de liste d'aptitude cela ne se prépare pas en 2 temps 3 mouvements !

Pourquoi ne pas se donner les moyens de faire les choses bien ! ça éviterait bien du stress à nombre de ceux qui sont autour de cette table ...

A **FO**, nous dénonçons la réduction drastique du plan pluriannuel de qualification, pourtant juste reconnaissance des efforts consentis par les personnels et de leur technicité.

Par ailleurs, le texte sur les mutations 2014 n'est pas finalisé, car plusieurs points restent encore à débattre ... dont les conditions du refus de mutation.

A ce stade du dossier, nous avons aucune certitude que l'instruction 2012 concernant le mouvement général de mutations des agents de la filière fiscale pour l'année 2013, soit appliquée en l'état pour 2014. Si un agent qui a retiré sa candidature parce qu'il lui a été dit qu'en cas de refus de mutation il serait mis à la disposition de son directeur, sur la base d'un texte qui n'est pas actualisé, décidait d'aller s'en plaindre devant un tribunal, qui sait si ce n'est pas l'ensemble du mouvement qui serait annulé ?

Que se passerait-il alors ?

D'autre part, nous tenions à évoquer avec vous notre incompréhension face au nombreux rapports manquant dans les dossiers. Il est complètement anormal que certains responsables hiérarchiques s'en dispensent.

En outre, nous avons pu constater que nombre de dossiers manquent de cohérence ...notamment entre la fiche d'évaluation et le rapport.

A propos d'incohérence, l'an dernier, vous aviez écarté pour ce motif un dossier préférant à la collègue classé n°1 par son chef de poste, les personnes classées 2 et 3...

Nous pouvons vous dire que cela a suscité beaucoup d'incompréhension pour l'ensemble des acteurs de ce scénario. Si les échos que nous avons pour 2014 sont exacts, concernant les deux collègues qui sont cette fois classées, nous espérons que notre direction aura l'obligeance de reconsidérer le dossier de la collègue flouée, notamment parce que le nouveau chef de poste a validé l'expression de son prédécesseur..... nous reviendrons en séance sur cette affaire....

D'autre part, la modification de philosophie du tableau synoptique rend cette année les choses encore plus compliquées. Nous avons pu constater que certains évaluateurs avaient respecté la consigne de peu utiliser l'excellence.... d'autres par contre sont restés sur ce qui se pratiquait par le passé. De surcroît, certains ont faussé le jeu en remplissant la partie encadrement dans la feuille d'évaluation.

Alors oui nous sommes favorables à la liste d'aptitude ... mais nous ne sommes pas dupes : nous savons qu'à partir du moment où ce sont des êtres humains qui ont à juger des capacités de leurs équipes, il y a forcément du subjectif. Mais de grâce, faisons en sorte de ne pas rajouter chaque année une nouvelle couche au millefeuilles....

Les élus **FO** DGFIP 44 en CAP B

#### Nombre de postulants en 2013 (pour affectation en 2014)

- 578 cadres C en Loire-Atlantique
- 3,8% qui postulent
- 388 FF (soit 15 candidats avec l'application les 3,8%)
- 190 FGF (soit 10 candidats avec l'application des 3,8%)

**FO** DGFIP  
la force syndicale

S  
P  
É  
C  
I  
A  
L  
  
C  
A  
D  
R  
E  
S

B

Ça, c'était le postulat de départ ! Pour le 44, 22 promotions devraient être effectives mais comme nous le disions dans notre motion, le plan de qualification n'est toujours pas signé par le Ministre. Du coup, nous n'avons aucune certitude même si le chiffre devrait tourner autour de ça ... La Direction a accepté après discussion d'inscrire 28 agents pour éventuellement pallier les futurs désistements et les réussites aux concours.

Nous sommes intervenus sur de nombreux dossiers. Rappelons qu'à **FO**, nous considérons qu'étant élus par les Personnels, nous ne nous limiterons pas à discuter seulement des dossiers de nos adhérents.

Nous avons, à de nombreuses reprises, retoqué la direction sur ses arguments. Ainsi le fait qu'un collègue n'ait qu'un 0,06 (ou pas du tout) n'est pas à notre sens un argument suffisant pour recaler un excellent dossier.

L'administration dit ne vouloir retenir que la "crème de la crème" des demandes...le problème, c'est qu'il y a beaucoup plus de crème que de lait dans les dossiers présentés ! D'où les quasi 3 heures de débat ...

Rappelons également que si le dispositif est davantage ouvert, il y a des blocages qui ne sont pas annoncés : l'âge du postulant (on est jeune passé 40 ans pour la liste d'aptitude !), la jeunesse administrative (ainsi un dossier AAP1 a été rejeté), les bonifications insuffisantes sur les 5 dernières années, etc

La direction annonce qu'elle briefera les évaluateurs l'an prochain pour tenter d'harmoniser les rapports au niveau du département.

Nous sommes ré-intervenues sur le dossier d'un agent classé N°1 en 2012 par son chef de poste.

L'administration pour retenir les n°2 et 3 avait mis en avant le manque de cohérence du dossier, cette personne n'ayant jamais eu de 0,06. ...Et bien cette année elle l'a eu ! Pour autant elle n'a pas été retenue bien que son nouveau responsable hiérarchique ait confirmé les propos de son prédécesseur... La direction nous a assuré qu'il n'y a aucun "dessous" dans cette affaire. L'agent ayant dépassé la cinquantaine peut espérer ...mais il faut que son responsable continue de bien noter son dossier.... les élus **FO** vont se charger de lui faire savoir ...

Encore une fois nous avons dû intervenir sur le dossier d'un militant syndical...ce n'est pas la 1ère fois que nous constatons que cela porte préjudice .... en l'occurrence, le dossier était squelettique et pas de rapport du responsable...heureusement ce dernier n'est plus dans les services !

Sur nombre de nos dossiers, la Direction nous a confirmé que les dossiers étaient repérés...et donc que cela commençait à sentir bon pour ces agents.

Nous nous tenons à votre disposition pour en discuter ...



### Documents non disponibles

Désormais pour obtenir ce type d'informations vous devez prendre contact avec Chrystelle TONNELIER, Secrétaire Départementale de **FO** DGFIP44 ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.



Pour cela, rien de plus simple ! Il suffit de nous adresser une demande par courriel à : [fo.dr44@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.dr44@dgifp.finances.gouv.fr)

### Les termes beaucoup entendus :

- Dossier repéré, dossier au pied du podium, dossier qui doit se muscler, dossier en devenir pour le futur, Dossier en bonne voie, dossier qui a vocation, dossier prometteur, dossier à bonifier, dossier qui doit mûrir,



Pour tous ceux là, il faudra attendre une ou plusieurs années....

VOTE	POUR	CONTRE
	<b>FO</b>	CFDT – CGT- Solidaires